

## **Le règlement entre la Sun Life et les détenteurs de police "Vanishing Premiums"<sup>1</sup> est approuvé au Québec: le coût de l'entente sera d'environ 85 millions de dollars<sup>2</sup> pour la Sun Life.**

**A**près 10 mois de négociation et la signature d'un règlement en juin 1997, une décision historique vient d'être autorisée et approuvée par la Cour supérieure du Québec. En effet, les assurés de la Sun Life recevront, sous diverses formes, des réajustements de leur police qui totaliseront environ 85 millions de dollars. L'entente a été approuvée par la Cour Supérieure du Québec et la Cour de la Colombie-Britannique mais est toujours devant les tribunaux en Ontario. Il faut préciser que c'est la première fois qu'il y a simultanément des recours dans les trois provinces qui ont des lois sur le recours collectif: Québec, Ontario et Colombie-Britannique et que le règlement touchera les Canadiens de toutes les provinces à condition que l'entente soit approuvée dans les trois juridictions.

Les assurés mécontents avaient acheté une police participative, ce qui devait leur permettre de payer leur police pendant un certain temps puis ensuite de bénéficier d'une couverture jusqu'à la fin de leurs jours grâce à leur participation aux profits de la

compagnie. Ces profits devaient servir à payer la prime (autofinancer) et étaient basés sur des taux d'intérêt plus haut que ceux réellement générés, d'où le problème selon la compagnie Sun Life. Toujours selon la Sun Life, moins de revenus signifie moins de profits aux assurés pour autofinancer leur police. La compagnie a donc tenté d'obliger les assurés à payer pendant de nombreuses années additionnelles, parfois jusqu'à 45 ans de plus et toujours sans garantie, pour combler le manque à gagner, ce qui a suscité le mécontentement des assurés.

La Sun Life a choisi de régler par le biais d'une entente entre les parties. Les avantages négociés pourraient être disponibles à environ 400 000 assurés à travers le Canada.

Il est bon de noter qu'il existe plusieurs recours collectifs contre d'autres compagnies d'assurance à l'égard du même produit qui ont été déposés par la firme Lauzon Bélanger, spécialisée en recours collectifs. En voici la liste:

**London Life, incluant la Prudentielle du Canada  
Mutuelle Vie, incluant la Prudentielle d'Angleterre**

**ManuVie**

**Great-West**

**MSQ Vie**

**Confédération Maritimes**

**Canada Vie**

**Aetna Vie**

**Mutuelle d'Omaha**

<sup>1</sup> Polices participatives avec primes autofinancées.

<sup>2</sup> Il est bon de noter qu'il n'y a pas de plafond en ce qui concerne les sommes qui devront être déboursées par la compagnie. Si nécessaire, des sommes additionnelles pourront être ajoutées.